

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES LICENCES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 modifié relatif à la licence

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des licences de l'UFR de Mathématiques comme suit :

1^{ère} année de Licence

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Mathématiques

Membres du jury :

Anne PICHEREAU, Président du jury, MCF

Isabelle CANET, Vice-président, MCF

Semestre 1 :

Martine MIHAIOVIC, MCF

Virgil HELAINE, MCF

Nicolas OLIVIER, MCF

Nicolas BILLEREY, MCF

Mamadou KANTE, MCF

Frédéric MOREL, MCF

Semestre 2 :

Martine MIHAIOVIC, MCF

Virgil HELAINE, MCF

François GIBERT, MCF

Nicolas BILLEREY, MCF

Mamadou KANTE, MCF

Frédéric MOREL, MCF

1^{ère} année de Licence

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Membres du jury :

Anne PICHEREAU, Président du jury, MCF

Isabelle CANET, Vice-président, MCF

Semestre 1 et 2 :

Nicolas BILLEREY, MCF

Mamadou KANTE, MCF

Martine MIHAIOVIC, MCF

Virgil HELAINE, MCF

Frédéric MOREL, MCF

Nicolas OLIVIER, MCF

2^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques

Membres du jury :

Thierry BUFFARD, Président du jury, MCF
François MARTIN, Vice-président, MCF

Semestre 3 et 4 :

Erwan SAINT LOUBERT BIE, MCF
Yves STALDER, MCF
Andrzej STOS, MCF

2^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Membres du jury :

Yue-Jun PENG, Président du jury, PU
Hacene DJELLOUT, Vice-président, MCF

Semestre 3 et 4 :

Kamal BOUSSAF, MCF
Thierry BUFFARD, MCF

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques

Membres du jury :

Jérôme CHABERT, Président du jury, MCF
François DUMAS, Vice-président, PU

Semestre 5 et 6 :

Nicolae CINDEA, MCF
Jean-Marie LESCURE, MCF

3^{ème} année de Licence
Domaine : Sciences, Technologies, Santé
Mention : Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales

Membres du jury :

Kamal BOUSSAF, Président du jury, MCF
Christophe BAHADORAN, Vice-président, MCF

Semestre 5 et 6 :

Arnaud DIEMER, MCF
Éric GAUDRON, PU

Article 2 :

L'arrêté 2019-006 est abrogé.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont-Ferrand, le 07 juin 2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Pa délégué
Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD

François PAQUIS



- Transmis au contrôle de légalité le

12 JUIN 2019

- Publié le

12 JUIN 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.